



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Projet d'arrêté préfectoral portant déclaration d'infection de la faune sauvage vis-à-vis de la tuberculose bovine et prescrivant des mesures de surveillance, de prévention et de lutte au sein d'une zone à risque de tuberculose bovine dans le département des Ardennes

Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

1

30/04/2026

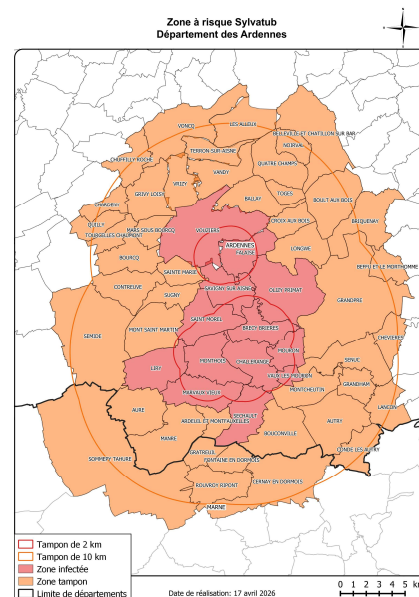


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Contexte

- découverte d'un blaireau positif à la tuberculose bovine sur la commune de Brécy-Brières le 13/03/26 et positivité en sérologie de 5 sangliers sur la commune de Monthois le 25/03/26
- nécessité de prendre un arrêté portant déclaration d'infection de la faune sauvage et prescrivant des mesures de surveillance, de prévention et de lutte au sein d'une zone à risque



Direction Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

Projet d'arrêté préfectoral

- Mesures de surveillance en zone à risque et pour les élevages en lien épidémiologique :
surveillance événementielle, surveillance programmée, mesures spécifiques aux blaireaux, mesures au sein du Parc Argonne Découverte
 - Mesures de prévention et de lutte :
sur blaireaux, vénerie sous terre, élevages de bovins/caprins, pratiques de chasses
-

Réglementation et consultation du CROPSAV

Arrêté du 07/12/2016 relatif à la tuberculose dans la faune sauvage

Consultation électronique des membres du CROPSAV sur les mesures définies à l'article 7 que le Préfet peut ou non prescrire.

- Mise en ligne de l'arrêté sur le site Internet de la Draaf
à partir du 4 mai
- Lien + adresse mail pour les commentaires et réponses transmis aux membres par mail
- Consultation **jusqu'au 18 mai**